

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2720-2019**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2720-2019 modifiant le Règlement 2564-2015 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour le secteur des Technologies de l'Information et des Communications (TIC) de la ville de Magog.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 5 mars 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe